Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS (DOSSIER R-4045-2018, PHASE 3)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique portant sur la phase 3 de la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le **Distributeur**) relative à la demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs.

OBJET DE LA PHASE 3 DU DOSSIER

Le 28 janvier 2021, la Régie a rendu sa décision D-2021-007 portant sur l'étape 3 de la phase 1 de la demande du Distributeur. Tel qu'indiqué aux paragraphes 169 et 421, la Régie traitera, dans la phase 3 du présent dossier, de la manière dont les mégawatts restants du Bloc dédié doivent être alloués et du traitement à accorder à l'ordonnance de suivi demandé au Distributeur relatif à la réévaluation du volume du Bloc dédié à l'usage cryptographique.

DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2021-036, toute personne intéressée désirant participer à l'audience publique de la phase 3 doit être reconnue comme intervenant.

La Régie invite les personnes intéressées à soumettre une demande d'intervention, accompagnée de la liste des sujets dont elles entendent traiter et d'un budget de participation conformes aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au *Guide de paiement des frais des intervenants (2020)* (le **Guide**), **au plus tard le 16 avril 2021 à 12 h**. Le Distributeur pourra commenter ces demandes par écrit **au plus tard le 21 avril 2021 à 12 h**. Toute réplique d'une personne visée par les commentaires du Distributeur devra être produite **au plus tard le 23 avril 2021 à 12 h**. La Régie précisera ultérieurement les autres modalités du traitement de cette demande.

La demande du Distributeur, les documents afférents, la Loi, le Règlement et le Guide peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au :
http://www.regie-energie.qc.ca

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

